

Rapport public Parcoursup session 2025

Suptertiaire Immobilier - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Suptertiaire Immobilier - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (40787)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Suptertiaire Immobilier - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (40787)	Jury par défaut	Tous les candidats	35	166	21

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Moyenne générale du candidat	Moyenne générale du candidat	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Expression	Expression écrite et orale	Important
Savoir-être	Professionnalisme	Posture professionnelle	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Motivation du candidat pour la formation, l'école et le secteur immobilier	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités extra-scolaires	Jobs étudiants, stages, engagement associatif, pratique sportive	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Les candidatures peuvent être éliminées si les résultats scolaires sont inférieurs à la moyenne générale du candidat, si l'expression écrite ou orale est jugée insuffisante, en cas de manque de professionnalisme ou encore d'un manque manifeste de motivation.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- Consultation du dossier de l'étudiant (notes, motivations)
- CV à jour et professionnel
- Avoir une posture professionnelle (appréciations bulletins)
- Consultation de la lettre de motivation
- Expression écrite

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Se renseigner sur les débouchés, sur l'établissement et les formations proposées

Avoir un CV à jour et professionnel

Avoir une posture professionnelle

Signature :

Léa LE MONNIER,

Chef d'établissement de l'établissement

Suptertiaire Immobilier